

Arrêté ministériel n° 2019-153 du 20 février 2019 modifiant l'arrêté ministériel n° 2017-582 du 19 juillet 2017 portant application de l'article 16 de la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	20 février 2019
Publication	Journal de Monaco du 1er mars 2019 ^[1 p.3]
Thématique	Défense, sécurité

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/02-20-2019-153@2019.03.02>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires ;

Vu la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale et notamment son article 16 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1902 établissant une Direction de la Sûreté Publique ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 765 du 13 novembre 2006 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Direction de la Sûreté Publique, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2017-582 du 19 juillet 2017 portant application de l'article 16 de la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale ;

Article 1er

Voir l'article 5 de l'arrêté ministériel n° 2017-582 du 19 juillet 2017.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 1er mars 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8423>